

ÉCONOMIE POLITIQUE

Résister et construire

«Je pense à notre peuple auquel il faudra de la force d'âme pour regarder en face le temps qui vient, résister aux incertitudes, parfois à la facilité et à l'adversité et, unis, accepter de payer le prix de notre liberté et de nos valeurs», a déclaré Emmanuel Macron en août. Sorti affaibli de la dernière séquence électorale, confronté à la défiance d'un grand nombre de nos concitoyens, en difficulté pour stabiliser une majorité à l'Assemblée nationale, le président de la République s'attache à faire jouer le ressort de l'union sacrée en exploitant l'angoisse légitime suscitée par la guerre en Ukraine. Il parle de «liberté» mais c'est le coût du capital qu'il veut faire payer à notre peuple. Cependant, par son acharnement à baisser le coût du travail en réprimant les salaires et en dévitalisant les services publics, il peut espérer sauvegarder la domination du capital sur l'économie et sur

la société; mais il ne fait qu'aggraver les causes des multiples crises – écologique, sociale, économique, financière, politique, morale – au lieu de leur apporter des réponses durables, dignes du **xxi^e** siècle. Une course de vitesse est donc engagée entre la capacité de déployer une résistance populaire à cette politique, et les menaces – péril climatique et sanitaire, déstabilisation de la planète par le choc des impérialismes et le refus d'un ordre mondial fondé sur la coopération et la paix, poussée de l'extrême-droite – qui pèsent sur notre peuple. Dans le prolongement des travaux publiés dans nos précédents numéros, ce dossier rassemble différentes analyses axées sur les enjeux les plus présents dans les préoccupations de nos concitoyens, en particulier les craintes sur le pouvoir d'achat et les menaces que l'austérité budgétaire fait peser sur les services publics.

DOSSIER

Une rentrée au carrefour des crises

Tout le monde s'attend à une rentrée agitée. Une revue des enjeux économiques après la mise en place d'un nouveau paysage politique en France.

En cette fin d'été, le sentiment prévaut que différentes menaces semblent se conjuguer et s'amplifier les unes les autres. Menaces sanitaires : l'épidémie de covid19 n'est pas terminée et d'autres épidémies surgissent. Menaces écologiques, que de multiples phénomènes tragiques ou inquiétants n'ont cessé de nous rappeler au cours de l'été. Menaces géopolitiques, tant la guerre en Ukraine ravive les tensions entre les grandes puissances et rend envisageable une catastrophe planétaire. Menaces politiques : les néofascistes s'apprêtent à mettre la main sur le pouvoir en Italie et leurs émules de ce côté-ci des Alpes sont idéalement placés pour en faire autant à la première occasion. Menaces économiques et sociales : alors que le rebond d'activité consécutif aux confinements s'est vite enrayé, l'inflation ronge le pouvoir d'achat et les banques centrales, en remontant leurs taux d'intérêt, assument le risque de précipiter la récession. Menaces financières : si le système bancaire a tenu jusqu'à présent au prix d'injections

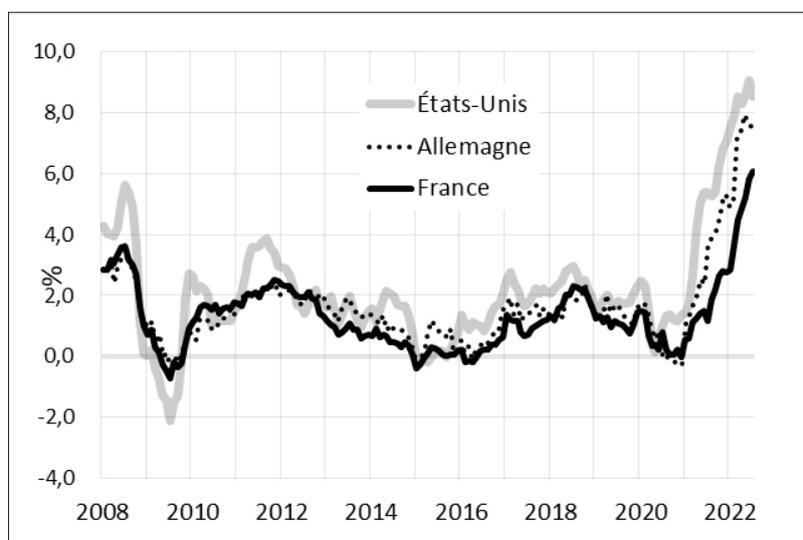
démessurées de monnaie de la part des banques centrales, nul ne sait quel effondrement la remontée des taux d'intérêt est capable de déclencher sur les marchés.

Si cette accumulation de périls autorise à parler de crise, ce n'est pas tant pour ce qu'ils ont d'effrayant ; c'est plutôt que leur combinaison crée une situation où il est légitime de considérer que rien ne peut plus continuer comme avant. C'est ce que l'on peut voir plus particulièrement à propos de la situation économique. L'heure est donc à la résistance contre les menées du gouvernement macroniste, mais aussi à la construction d'une alternative de gauche plus crédible que ce que nous connaissons aujourd'hui.

Économie : jusqu'où tiendront-ils ?

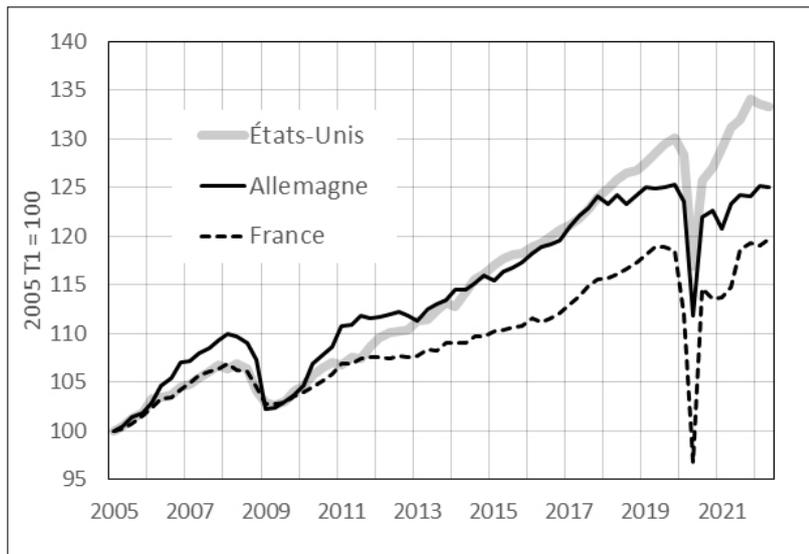
Moins de deux ans après le rebond consécutif au choc de la pandémie et des confinements, la récession fait plus que se profiler. Selon le FMI, la production mondiale s'est

Hausse des prix à la consommation sur 12 mois



Source : OCDE.

Niveau du PIB trimestriel en volume



Source : OCDE.

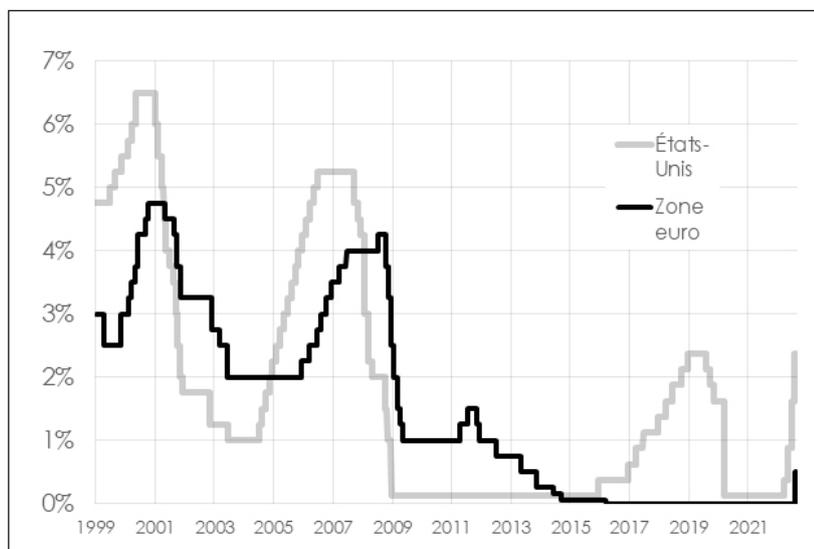
contractée au deuxième trimestre de cette année, du fait de ralentissements de l'activité en Chine et en Russie. La récession se dessine aux États-Unis.

En France, le retour des touristes au printemps après les confinements s'est traduit par une poussée des exportations de services mais la consommation stagne sous l'effet de l'inflation qui mine le pouvoir d'achat, et les perspectives sont moroses, pas seulement en raison des craintes de perturbations apportées par la guerre en Ukraine et d'embargo sur le gaz russe. Les grandes incertitudes qui règnent sur les perspectives de l'économie chinoise, où le PIB a chuté de 2,6 % au deuxième trimestre, assombrissent la conjoncture mondiale.

Les autorités américaines assument le risque de casser durablement la croissance et de sacrifier l'emploi pour conjurer le risque qui les obsède : une hausse des salaires que les travailleurs obtiendraient au détriment des profits pour compenser les pertes de pouvoir d'achat causées par l'inflation. La Réserve fédérale a ainsi amorcé une remontée brutale des taux d'intérêt (voir dans notre précédent numéro l'article de Frédéric Boccara « La remontée des taux d'intérêt : causes, effets, alternatives »).

La Banque centrale européenne suit, bon gré mal gré, car les dirigeants de l'UE sont incapables d'envisager une politique qui se dégagerait de la dépendance envers le dollar et Wall Street. Il n'en reste pas moins que l'Europe se-

Taux directeurs de la politique monétaire



Source : Banque des Règlements internationaux.

Croissance financière dans le monde



Source : Banque mondiale.

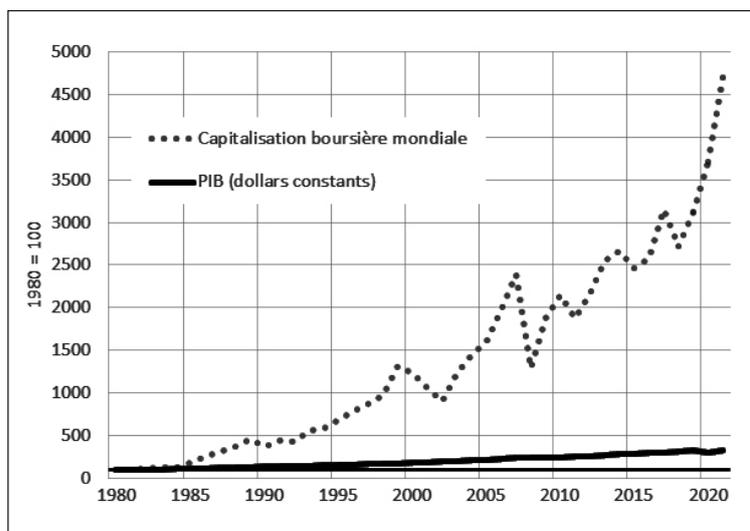
rait plus durement touchée que le reste du monde par les risques qui pèsent sur l'économie mondiale : réduction des livraisons d'hydrocarbures, poursuite de l'inflation et du durcissement des politiques monétaires censé y faire face. Mais dès à présent, c'est dans les pays émergents et en développement, diversement touchés par l'accélération des prix, que la hausse des taux d'intérêt se fait sentir le plus durement. On s'attend à des crises alimentaires et à des « émeutes de la faim » dans les pays les plus pauvres, où les populations sont dépourvues de protection face à la hausse des prix alimentaires et des prix de l'énergie.

Les racines économiques de la crise

De même que les tremblements de terre, les tsunamis, les éruptions volcaniques, tout imprévisibles qu'ils sont,

s'expliquent par des mouvements profonds sous la croûte terrestre, de même les évolutions souvent chaotiques de l'économie renvoient aux contradictions sous-jacentes à l'accumulation du capital. Voilà plus de soixante ans que l'essor des taux de profits procuré, aux capitaux privés, par la dévalorisation massive de capital public constitutive du capitalisme monopoliste d'État s'est enrayé, sans que parvienne à s'amorcer durablement une nouvelle dynamique d'efficacité du capital malgré les milliers de milliards dépensés pour tirer argent des nouvelles technologies numériques et informationnelles. Cependant, la masse croissante de capital accumulée dans la production au cours des années de prospérité, puis dans la spéculation financière, réclame un taux de profit toujours aussi élevé : elle doit donc s'approprier toujours plus de profits, c'est-à-dire une part croissante des richesses produites par le travail humain.

Croissance financière dans le monde



Source : Banque mondiale.

D'où l'âpreté des assauts contre les salaires et l'emploi (le « coût du travail »), contre les dépenses consacrées aux services publics, et la fébrilité des capitaux libres de se jeter d'un secteur à l'autre, d'un continent à l'autre, d'une spéculation à l'autre, en fonction des occasions de rentabilité détectées par les financiers. Le problème, c'est que cette gestion de l'économie affaiblit l'emploi, les compétences, c'est-à-dire la source même de ces richesses que le capital a une soif inextinguible d'accaparer, tout en épuisant l'autre source de la richesse, la nature. Les injections sans précédent de liquidités créées par les banques centrales, qui sont une forme extrême de dévalorisation de capital public, permettent à la mondialisation financière de « tenir », de crise en crise, mais pour combien de temps ? C'est la question à laquelle les responsables de la politique économique, quoi qu'ils en disent, se savent incapables de répondre.

Macron : une seule boussole, répondre aux exigences du capital

Plus que l'expression doctrinaire d'une utopie néolibérale, les politiques économiques contemporaines sont des tentatives, face à un avenir très incertain, non pas d'apporter des solutions durables aux grands défis du moment, mais de permettre la poursuite de l'accumulation du capital. Par exemple, ils cherchent à transformer l'exigence d'une révolution écologique de la production et de la consommation en une collection d'investissements rentables dans les technologies susceptibles de réduire les émissions de gaz à effet de serre ou d'économiser les ressources naturelles. Ou bien, ils prennent en compte de façon perverse l'importante croissance, pour l'efficacité économique, du développement des capacités d'initiative et d'innovation des travailleurs, en individualisant de façon très insidieuse la gestion des « ressources humaines », voire en confiant aux travailleurs le soin de rendre maximale leur propre exploitation sous la forme d'auto-entreprenariat ou d'ubérisation. Ce pragmatisme réactionnaire au service du capital s'est manifesté au moment des confinements consécutifs à l'épidémie de covid-19. Le souci de préserver les compétences malgré l'interruption de l'activité économique a fait saillir l'impératif d'une sécurisation de l'emploi et de la formation. Entrer dans cette logique aurait conduit le gouvernement à reconnaître aux salariés des pouvoirs nouveaux pour imposer dans la gestion des entreprises des critères répondant à cet impératif et mettant donc en cause l'obsession du taux de profit. Ce n'est pas cela qu'Emmanuel Macron et Bruno Le Maire ont fait. Les dizaines de milliards d'euros versés au patronat pour le financement du chômage partiel ont été assortis d'une invitation à retourner le plus vite possible à la rentabilité. Comme on le sait, les grands groupes ont entendu le message : ils ont empoché l'argent et profité de la situation pour accélérer leurs plans de restructurations, de réductions d'effectifs, et pour pressurer encore davantage leurs sous-traitants. On peut interpréter à la même lumière les mesures annoncées par le gouvernement après les élections, baptisées « paquet pouvoir d'achat » et adoptées au parlement avec le soutien de la droite traditionnelle et la complicité de l'extrême-droite. Face à une triple menace : celle de l'inflation, celle d'une récession et celle des révoltes populaires qu'elles peuvent provoquer sous des formes imprévisibles, le pouvoir tente d'ajuster les différentes mesures prises avec comme guide une priorité : empêcher une hausse généralisée des salaires qui porterait atteinte aux profits.

Alors que l'inflation a atteint 6,1 % en juillet, les pensions, les bourses étudiantes, les allocations et les minima sociaux ne seront revalorisés que de 4 %. Il ne s'agit là que d'une anticipation de mesures qui étaient de toute façon prévues par la loi, entre octobre 2022 et avril 2023. Quant aux agents publics, l'augmentation se limitera à 3,5 %. En ce qui concerne les salaires, les mesures consistent en primes (la « prime de partage de la valeur » attribuée au bon vouloir de l'employeur et bénéficiant à une minorité de salariés) et en exonérations sociales et fiscales favorisant, en particulier, l'intéressement et la participation : autant de formes de rémunération que le patronat peut substituer à des augmentations de salaires, et qui ruinent les finances publiques. Avec la défiscalisation des heures supplémentaires et la monétisation des RTT, les droits remettent en cause la durée légale du travail et font travailler plus, sans gain au regard de l'inflation.

Cette logique va se poursuivre. Le gouvernement prévoit d'ouvrir la session parlementaire début octobre par une nouvelle réforme de l'assurance chômage, la transformation de Pôle emploi en « France Travail » et l'attribution du RSA sous condition d'effectuer 15 heures ou 20 heures d'activité.

Et dès l'automne le débat va s'amplifier sur la réforme des retraites que le gouvernement veut faire adopter avant l'été 2023. Dans ce domaine, les circonstances et la mobilisation populaire ont obligé Emmanuel Macron à temporiser mais, tout en louvoyant, il garde le cap : quelles que soient les modalités de la réforme, le but reste de rendre au capital la part de la valeur créée par le travail consacrée au financement de la Sécurité sociale. Qu'importe, de ce point de vue, que l'équilibre des régimes de retraites ne soit pas menacé à moyen terme. La rentabilité du capital, qui avait supporté sans douleur le doublement des dépenses de retraites en proportion du PIB entre 1960 et 1980, ne peut plus se passer de cette part des richesses créées par le travail.

Pourtant, un système de retraites digne du ^{xxi} siècle exigerait que cette part augmente considérablement ! De même que l'état de la société impose de dépenser plus pour la formation et pour la santé, de même l'augmentation de l'âge moyen de la population impose de dépenser plus pour les retraites. C'est plus de cent milliards qu'il faudrait trouver chaque année ! Supprimer les exonérations de cotisations sociales accordées depuis trente ans au patronat n'y suffirait pas : il faudrait accroître la valeur des richesses sur laquelle sont prélevées les cotisations, c'est-à-dire accroître l'emploi et les salaires dans une nouvelle efficacité économique, conduisant les entreprises à utiliser autrement leurs profits et les crédits des banques : moins d'opérations financières, plus d'emploi et de formation pour créer efficacement de la valeur ajoutée.

C'est à cela que le capital veut à tout prix échapper. Comme il leur est difficile d'expliquer qu'ils veulent moins de services publics et moins de protection sociale, le discours gouvernemental se focalise sur l'évocation répétée de la nécessité de réduire la dette publique et de revenir à l'équilibre budgétaire.

Alors que l'expérience de la pandémie du covid-19 devrait conduire à renforcer le financement de la Sécurité sociale et à embaucher massivement dans l'hôpital public, dans l'éducation, dans la recherche, c'est tout l'inverse qui est à craindre avec le risque de nouvelles attaques portées conjointement par les macronistes et les « Républicains ». Quant au projet de loi de Finances (voir dans ce dossier l'article de Jean-Marc Durand), le programme de stabilité transmis à Bruxelles par le gouvernement a don-

né le ton avec l'objectif de réduire fortement le rythme d'augmentation de la dépense publique en volume à 0,6 % par an en moyenne sur la durée du quinquennat.

Le pouvoir cherche à ajuster la dureté de sa politique à la capacité de la population à la supporter mais il sait que la colère qui s'est exprimée au cours du quinquennat précédent va encore grandir. Débouchera-t-elle sur une révolte dont l'impuissance ouvrirait la voie au pire ? Ou sur un rassemblement pour des réponses efficaces aux exigences de notre peuple ? La réponse, dont la portée dépasse la seule situation en France, va dépendre de notre capacité à construire des bases solides et crédibles à une alternative radicale à la logique capitaliste.

Pour mieux résister, construire une perspective

Ce qui donne à la situation présente le caractère d'une véritable crise, c'est que les moyens d'une réponse aux difficultés de l'heure sont accessibles mais que la transformation révolutionnaire que ces difficultés rendent nécessaire reste bloquée par l'action des tenants de l'ordre existant et par le poids des idées anciennes au sein même des mouvements qui contestent le capital.

On le voit assez bien à propos de l'enjeu écologique, comme le montre Sylvestre Huet dans ce numéro ; mais il en va de même en matière économique.

Ainsi, comme indiqué plus haut, l'exigence d'une sécurisation de l'emploi et de la formation est tellement forte que les gouvernements européens, au moment des confinements, ont été contraints de la prendre en compte à leur corps défendant sous la forme détournée et perverse d'un financement étatique du chômage partiel.

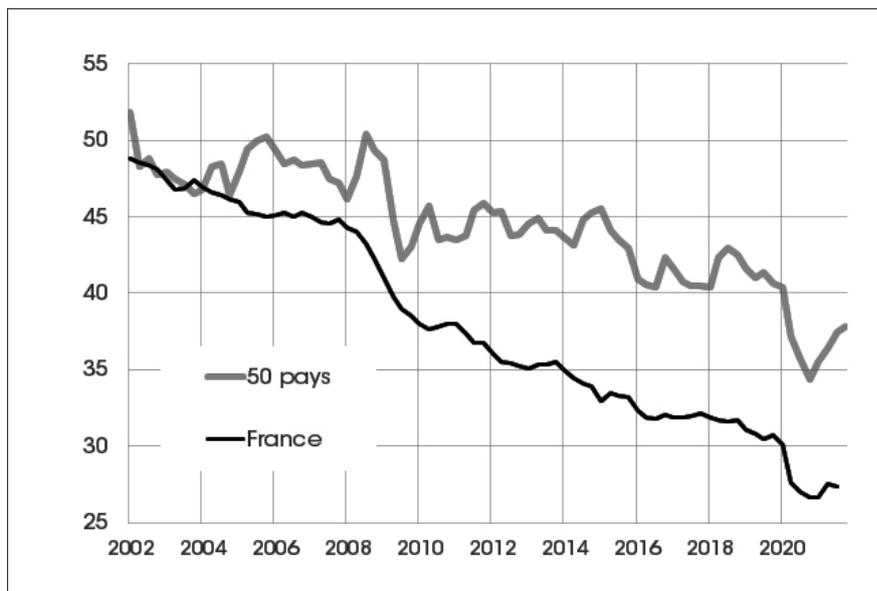
De même, la crise financière de 2007-2008, puis la pandémie, ont été l'occasion de prendre conscience que les banques centrales peuvent se permettre de créer des dizaines de milliers de milliards de dollars pour financer les dépenses publiques sans que se produise l'apocalypse an-

noncée par les gardiens de l'orthodoxie financière. Une certaine sélectivité de la politique monétaire s'est même révélée indispensable dans la pratique². Mais cet effet de la véritable révolution monétaire amorcée, à la fin du siècle dernier, par l'abandon complet de l'or comme référence dans la création de signes monétaires par les banques et les banques centrales, s'est manifesté sous l'empire de la globalisation financière capitaliste, entraînant des effets encore plus pervers que les problèmes qu'il visait à résoudre : exubérance irrationnelle des marchés financiers et inefficacité croissante du crédit en termes de croissance réelle et d'emploi, comme le montre le graphique ci-dessous.

La question, par excellence révolutionnaire, est donc « objectivement » posée d'une prise de pouvoir démocratique sur l'utilisation de l'argent : pour que l'argent public serve au développement des services publics et de la Sécurité sociale plutôt qu'à soutenir les profits ; mais aussi pour que l'argent des entreprises serve à une nouvelle efficacité productive et écologique fondée sur le développement des capacités humaines, à commencer par la sécurisation de l'emploi et de la formation ; et pour changer l'orientation du crédit bancaire.

Comme ce pouvoir sur l'argent est le cœur du pouvoir du capital, c'est celui que la classe dirigeante s'attache avec le plus d'acharnement à mettre à l'abri de toute intervention démocratique des citoyens et des salariés. Il n'en reste pas moins que la logique du capital et une logique porteuse de son dépassement, jusqu'à la construction d'une nouvelle civilisation, s'affrontent au sein même de l'économie actuelle sur différents terrains. Le programme du PCF, tel qu'il a été formulé à l'occasion de la dernière élection présidentielle, propose des moyens concrets d'agir sur ces terrains : nouveaux pouvoirs des salariés dans l'entreprise pour imposer des choix d'investissement, d'embauche, de formation, de productions répondant à de nouveaux critères d'efficacité économique, sociale et écologique ; conférences permanentes pour l'emploi, la formation et la transforma-

PIB pour 100 dollars d'encours de crédit aux agents non financiers



Source : Banque des Règlements internationaux, *Total Credit Statistics*.

tion productive et écologique, à différents échelons territoriaux, du local au national, voire à l'échelle européenne et mondiale ; pôle financier public et fonds régionaux pour l'emploi et la formation ; modulation de la fiscalité des entreprises et des cotisations sociales patronales, et nouvelle sélectivité de la politique monétaire pour agir sur le comportement des entreprises ; nouvelles alliances internationales pour imposer pacifiquement une alternative à l'hégémonie du dollar, en vue d'une mondialisation de paix et de coopération.

Longtemps, l'action syndicale et les politiques de gauche ont pu s'abstenir d'investir pleinement ces terrains. Mais aujourd'hui les multiples crises qui secouent le monde en s'amplifiant les unes les autres ont atteint un tel degré de maturité que la seule action de l'État pour corriger les méfaits du capital ne parvient plus à apporter des améliorations à la vie des travailleurs et des couches populaires. L'affaiblissement du mouvement syndical et les échecs répétés des expériences gouvernementales de gauche dans le monde entier le démontrent. Les salariés et les électeurs le savent par expérience, et cela se traduit dans les rapports de force électoraux.

Il faut donc regarder la réalité en face : pour apporter des réponses concrètes aux angoisses et aux exigences qui traversent notre peuple, il faut avoir le courage d'aller contester le pouvoir du capital en son cœur, dans les entreprises et dans les lieux où se décide l'usage de l'argent.

Les thèmes volontiers mis en avant dans le débat public – pouvoir d'achat, évasion fiscale, dette publique – doivent devenir l'occasion de soulever la question du financement monétaire des services publics, du pouvoir à conquérir sur le crédit des banques, et, au centre de cette cohérence nouvelle, la question de l'exercice de nouveaux pouvoirs : *dans* les entreprises par leurs salariés, et *sur* les entreprises par de nouvelles institutions – conférences régionales, pôle financier public...

Ce chantier est pour l'essentiel devant nous. Les communistes ont obtenu que soit inscrite dans le programme de la NUPES la mention, assez vague, de nouveaux pouvoirs des travailleurs ou de pôle financier public mais ces notions n'irriguent pas la logique d'ensemble de ce programme qui reste fondamentalement étatiste et respectueux du pouvoir du capital dans les entreprises. La construction d'une alliance solide et crédible à gauche va donc demander aux communistes beaucoup d'audace pour placer ces questions sous le feu du débat public, et pour en nourrir les mobilisations qui auront toutes les raisons de se déclencher dans les prochains mois et les prochaines années.

1. Voir *Retraites, le bras de fer*, collectif, Paris, Delga, 2020.

2. Voir Denis Durand, « Les politiques monétaires doivent entrer dans une nouvelle dimension », *Économie & Politique*, numéro 814-815, mai-juin 2022.



Salaires et (ou) pouvoir d'achat

Le salaire reste l'objet d'un affrontement idéologique de classe entre le capital et les travailleurs détenteurs de leur force de travail.

Il n'y a pas de hasard si, juste après les élections présidentielle et législatives, une loi dite « pouvoir d'achat » est discutée au parlement. Le candidat du Parti communiste Fabien Roussel a forcé le débat en mettant en avant dès le début de sa campagne les salaires et le pouvoir d'achat, notamment pour tous ceux et celles qui n'en peuvent plus des difficultés de fin de mois avec pour première cause les faibles revenus de salaire et de pension pour nombre de salariés et retraités.

La montée importante de l'inflation en 2022 et le décrochage prix-salaires venaient s'ajouter aux quarante dernières années dites de « modération salariale », et que le mot austérité salariale caractérise bien plus clairement.

Face à cette réalité, avec l'expression grandissante de mécontentement et de colère des salariés, des jeunes, des étudiants et des retraités, le président candidat était amené à promettre, avant l'élection, différentes mesures faisant aujourd'hui l'objet d'une « loi pouvoir d'achat » ainsi que des augmentations, notamment dans la Fonction publique et pour les retraités.

Le capital fait tout pour contourner la question des salaires

On remarquera que tout sera fait pour contourner le concept de salaire et le débat sur celui-ci.

Les forces de droite et d'extrême droite, en accord avec le gouvernement et aux ordres du capital, utilisent toutes les occasions pour annihiler la notion de salaire brut englobant la Sécurité sociale, pour provoquer des discussions en net et en pouvoir d'achat, et pour dévier le débat sur des primes, des aides diverses plaçant les citoyens en position d'assistés. Les salariés sont pourtant détenteurs de plus en plus de qualification initiale et acquise en cours de carrière, rapportée aux générations précédentes.

On parle de plus en plus de déclassement, de baisse d'attractivité des métiers, certes à cause de la pénibilité, mais aussi beaucoup en raison de la non-reconnaissance de la force de travail dans la classification et la rémunération, dès les premiers niveaux de qualification et jusqu'aux niveaux les plus élevés.

N'ayant eu de cesse de peser sur la non-reconnaissance des qualifications dans les salaires, les employeurs du public et du privé ont créé de toutes pièces « une crise des qualifications et des compétences », bien plus large et profonde que dans les seuls métiers dits en tension. Les re-

cours du patronat à l'apprentissage pour capter dans un même mouvement, les subventions et les exonérations de cotisations sociales, du CAP aux formations supérieures, non coordonnées, et ceci avec un désengagement progressif de l'Éducation nationale et de la puissance publique, dans des objectifs de court terme, ne résolvent pour le moment rien sur le fond.

Avec l'aide des médias dominants et des forces réformistes, tout est orchestré pour que le travailleur soit remplacé par le « collaborateur » de l'employeur, faisant disparaître *de facto* les notions de juste rémunération de la force de travail et de reconstitution de celle-ci.

La CGT, dans une note économique de mars 2022, expliquait « que depuis 2015, la part des salaires dans la valeur ajoutée brute des sociétés non financières est en moyenne de 65,43 %. Entre 1970 et 1979, elle était en moyenne de 70,94 %, soit 5,5 % de plus.

Et si, depuis 2015, la part des salaires avait été la même que dans les années 1970, la rémunération du travail aurait été supérieure de 62 milliards d'euros par an en moyenne. Cela représente 3 100 euros par salarié du privé (cotisations salariales et « patronales » incluses) soit plus de 250 euros par mois. »

En matière de niveau de salaire, le seul référent législatif imposable à tous les employeurs est le SMIC. Celui-ci est réactualisé depuis des années avec la stricte application de la formule de calcul sans aucun « coup de pouce », c'est-à-dire sans augmentation décidée politiquement au-delà de la formule de calcul. Les conventions collectives ne réactualisent pas automatiquement les minima de branche. 120 conventions sur 170 ont des minima de branche inférieurs au SMIC. Il en découle un système d'indemnisation pour compenser le différentiel avec le SMIC jusqu'au niveau de la loi, et particulièrement une distorsion et un écrasement des grilles de classification.

La Fonction publique, à chaque augmentation du SMIC, réactualise les tout premiers niveaux de classification sans empêcher l'écrasement de ses grilles entre les premiers niveaux et les indices sommitaux des différents corps et cadres d'emploi.

Des premiers plans de rigueur à l'enfermement dans l'austérité

Le pouvoir entend nous placer dans une situation d'économie de guerre pour laquelle il veut prendre au maximum le monopole des moyens et des pouvoirs. Il est d'autant plus

nécessaire de savoir apporter nos arguments et nos propositions dans un contexte où tout laisse présager une nouvelle phase de récession.

En effet, le capital entend bien choisir la récession à la place du développement et, dans le même temps, ligoter le monde du travail dans la fatalité avec une austérité continuée dans une prétendue « maîtrise salaires-prix » pour laquelle les salariés sont les variables d'ajustement.

Car en 1982 et 1983, dates du premier et deuxième plans de rigueur, la désindexation des salaires sur les prix devient la règle pour les salariés du privé et l'ensemble des agents de la Fonction publique.

Les luttes locales sur les salaires dans les entreprises se multiplient et sont parfois très fortes et menées avec conviction par les travailleurs. Il en est de même dans la Fonction publique par catégories, corps ou cadres d'emploi pour des reclassifications ou des primes. Mais les luttes d'ampleur de toute la Fonction publique ou bien de grands secteurs du privé ont buté face à un patronat arc-bouté sur la mise en place des gestions souples, de la flexibilité, de l'individualisation, de l'agilité, sur la réduction drastique du « coût du travail ». La bataille idéologique sur la pression du chômage et le « risque d'inflation par augmentation des salaires », des arguments bien orchestrés par le capital avec l'aide des médias dominants, de la droite et d'une partie des forces réformistes, ont aussi contribué à limiter le niveau des luttes.

Ce dernier argument est démonté en partie par l'inflation montante de 2022, puisque des salaires en berne dans le public et le privé n'ont pas empêché l'inflation, les causes étant bien plus à rechercher dans le capital, son utilisation et son accumulation.

Toujours est-il que, depuis les années 1980, et à la suite des grands plans de casse de l'emploi – sidérurgie, textile, navale, machine-outil – le salariat se mobilisait pour l'emploi en priorité.

Le patronat se lançait, quant à lui, dans sa stratégie de détricotage du Code du travail. Le salaire passait ainsi au second plan des préoccupations phares.

Une page est tournée. Les salariés et leurs organisations syndicales reprennent la main sur ce sujet fondamental, remettent le salaire en priorité, dans un même mouvement d'ensemble et, fait marquant, pour toutes les catégories jusqu'aux techniciens, ingénieurs et cadres.

Ainsi, en raison des difficultés à boucler les fins de mois, mais aussi en raison de la non-reconnaissance des qualifications initiales et continues dans les grilles, des questions enfouies dans le salariat resurgissent comme l'« échelle mobile des salaires » et l'indexation de ceux-ci sur les prix.

Dans ce contexte, il semble justifié de dire que la campagne de la présidentielle de Fabien Roussel a déplacé positivement le curseur des discours sur le salaire, sachant qu'à un moment, seules les luttes, les débats associés et la confrontation aux propositions permettront des avancées réelles et durables.

Les propositions du PCF et les moyens de les réaliser

Dans ce débat, les propositions du PCF, les seules à la fois cohérentes, transformatrices et durables, prennent une place incontournable. La **sécurité d'emploi et de formation** est le cœur de ce dispositif avec de nouveaux pouvoirs des travailleurs sur les choix stratégiques des entreprises et sur l'utilisation de l'argent.

La Fonction publique ne sert pas de modèle en matière de salaire. Le nouveau gouvernement, comme les précédents, prétend gérer avec pour seule boussole le budget

de l'État, avec la dette comme épouvantail, brandissant à chaque occasion les chiffres en milliards devant alimenter les salaires. Mais il oublie de dire, qu'il s'agit, si l'on prend les trois versants de la Fonction publique, du quart du salariat français.

À chaque occasion, les forces de droite représentant les employeurs des deux autres versants de la Fonction publique, de la territoriale et de la santé, *via* les organismes consultatifs ou par l'intermédiaire de parlementaires, pèsent pour limiter les salaires, qu'il s'agisse du SMIC ou des autres niveaux de la grille.

C'est le sempiternel argument patronal, opposant la masse salariale globale pour refuser les augmentations générales à tous les salariés. À cela, il faut ajouter, dès les années 1970, en matière de politique salariale associée au management et à l'intégration des salariés, dans le privé et dans le public, la rémunération par primes et indemnités qui contribue à la désorganisation et au tassement de l'amplitude des grilles de salaires.

Le gouvernement ne rate pas une occasion pour souligner que « 1 % d'augmentation de la valeur du point d'indice représente 2 milliards supplémentaires de rémunération » des agents publics oubliant ici de préciser qu'il s'agit de rémunérer 5,2 millions de salariés. Il omet aussi de mentionner le retour des recettes fiscales et des cotisations sociales versées directement à l'État, ceci ramenant la somme à 1,4 milliard, ainsi que l'effet de dynamique sur la consommation.

C'est ainsi que la CGT de la Fonction publique, dans une déclaration en juin dernier en direction du ministre, rapportait cette somme aux « 140 milliards annuels d'aides publiques aux entreprises, aides pour leur grande masse non conditionnées et qui en 2021 avaient largement financé les 80 milliards versés aux actionnaires, principalement dans les grands groupes ».

À l'heure où ces lignes sont écrites, les mesures annoncées relevant strictement des salaires et pensions sont :

- SMIC : +2,01 %, effet au 1^{er} août 2022, soit 1 678,95 euros bruts (mesure automatique) équivalent à 1 329 euros net. Le PCF avançait une proposition immédiate de 1 923 euros bruts pour le SMIC ;
- augmentation générale des pensions : +4 %, effet au 1^{er} juillet 2022 ;
- valeur du point d'indice des fonctionnaires : +3,5 %, effet au 1^{er} juillet 2022. Cette mesure viendra à la suite de 5 années blanches de 2018 à 2021 et de 4 années blanches entre 2011 et 2014. Deux records, deux marqueurs d'austérité historiques depuis la création du statut des Fonctionnaires en 1946.

Ces deux dernières propositions qui tentent d'apaiser les colères des travailleurs et retraités ne sont pas au niveau des rattrapages nécessaires, ni au niveau des besoins. En effet, +10 % immédiats serait le palier minimum à mettre en œuvre.

Grandes lignes et mesures d'urgence nécessaires pour le pouvoir d'achat des salariés et retraités¹ :

- dans l'immédiat, augmentation du SMIC au-delà du mécanisme automatique, augmentation des pensions et des minima sociaux ;
- négociations obligatoires dans toutes les entreprises pour augmenter les salaires, (avec accès des TPE-PME à des crédits bonifiés pour faire baisser, en contrepartie, leur coût du capital) et ouverture de négociations dans la Fonction publique. Ces négociations seraient précédées d'une conférence nationale sur les salaires ;
- baisse de la TVA sur les produits de première nécessité et des taxes sur les carburants ;

– combattre la spéculation sur les matières premières et les produits alimentaires en mobilisant les stocks et en interdisant aux banques de financer les spéculations sur les matières premières.

Pour casser les mécanismes qui produisent l'inflation :

– créer un pôle public financier agissant notamment pour l'octroi de crédits bonifiés selon des critères définis et contrôlés ;

– obtenir des grands groupes industriels et des services de la distribution qu'ils ne répercutent pas l'augmentation des salaires sur leur prix de vente ;

– agir sur la formation des prix et la fixation des marges là où elles se décident dans les entreprises. Cela exige l'intervention des travailleurs avec de nouveaux pouvoirs d'intervention et de décision et le renforcement des moyens de service de Bercy.

Enfin, il faut s'attaquer aux causes profondes de l'inflation, notamment la création insuffisante de richesses (nécessité d'intervention en direction de la production, des services publics de la formation et de la recherche), au regard des énormes quantités de monnaie déversée selon de mauvais critères par la banque centrale et les banques sur l'économie :

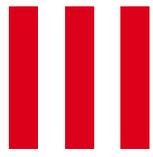
– remédier à la situation de 6 millions de personnes qui sont en chômage total ou partiel, et favoriser la formation. C'est en effet autant de personnes qui n'ont pas la possibilité de contribuer, avec toutes leurs capacités, à la création de richesses, et donc une inefficacité radicale de l'économie capitaliste qui se traduit, selon les périodes, par la récession, par l'inflation, ou par les deux à la fois, comme cela menace d'être le cas aujourd'hui ;

– définir des objectifs précis d'emploi, de formation, de services publics, une orientation sélective du crédit en faveur de création efficace de valeur ajoutée en créant des **Conférences pour l'emploi, la formation et la transformation productive et écologique** réunissant toutes les forces économiques et sociales dans chaque région et au niveau national ;

– créer un « **Fonds de développement économique, social, écologique, solidaire au niveau européen** » permettant d'alimenter par la création monétaire de la BCE le développement des services publics et de la Fonction publique.

1. Frédéric Boccara, Denis Durand, « La logique de financement de notre programme », *Économie et Politique*, janvier-février 2022, n° 810-811.





Budget 2023 : une nouvelle cure d'austérité !

Les grandes manœuvres préparatoires du projet de Loi de Finances 2023 ont commencé. Même si on peut en deviner la logique interne - en 2022 un plan quinquennal avait été élaboré qui dessinait les grandes lignes de l'évolution de la politique budgétaire sur la période 2022/2027 - l'évolution du contexte économique et politique enregistrée ces derniers mois change la donne dans d'importantes proportions.

Cet été 2022 se présente en effet sur le plan socio-économique sous des auspices assez différents de ceux de l'été 2021, et cela pour deux raisons : la fin du « quoi qu'il en coûte » lié au Covid et une inflation galopante. Les travaux d'élaboration du projet de budget 2023 ne peuvent donc ignorer ces deux données structurantes. Une conjoncture qui irrigue d'ailleurs le budget rectificatif pour 2022 en cours de discussion à l'Assemblée nationale au moment où ces lignes sont écrites, et qui constituera de fait une sorte de prébende du budget 2023.

C'est dans cette nouvelle épure que le ministère de l'Économie s'apprête également à transmettre, mi-août, son « programme de stabilité » à la Commission européenne. Ce document décrit la stratégie pour les comptes publics à horizon 2027. Son fil directeur est de contenir la hausse de l'ensemble des dépenses publiques à 0,6 % par an. De manière claire, nette et précise, Bercy promet donc de réduire les dépenses de l'État et des collectivités locales sur le quinquennat. Ce repère est là pour nous rappeler un retour à l'orthodoxie budgétaire telle que la décrivaient les traités de Maastricht et de Lisbonne. Nul doute que cette orientation ait déjà imprégné profondément les choix du gouvernement dans le bouclage de son projet de budget rectificatif 2022, plus connu sous le nom de « loi pouvoir d'achat ».

Une « loi pouvoir d'achat » qui ne change pas la donne

Sans entrer particulièrement dans les détails de ce texte de loi, il convient d'en relever les idées-forces. Même si des augmentations fermes sont au menu comme celle du point d'indice Fonction publique et des retraites, leur niveau reste très insuffisant vu la mise au régime sec de ces éléments de rémunération qui dure depuis de nombreuses années, et au regard du niveau de l'inflation qui atteint à ce jour 6,1 % sur un an alors que les hausses proposées sont respectivement de 3,5 % et de 4 %. Le plus problématique est que ces augmentations de rémunération ne sont accompa-

gnées d'aucune relance réelle de l'activité dans notre pays, que ce soit dans le secteur industriel ou les services publics. Aucune création d'emplois, aucune annonce de formation massive et de bon niveau ne sont envisagées, voire ne serait-ce que programmées, alors même que certaines entreprises souhaitant embaucher ne trouvent pas preneurs, se heurtant pour une part à un déficit criant de formation des personnes à la recherche d'emploi.

Et pire même, les services publics vont continuer à être rationnés. Un choix qui ne préfigure aucune embauche et aucun investissement digne de ce nom pour développer au niveau où il le faudrait de nombreuses missions de service public restées en jachère, voire disparues ou tout simplement à créer, alors qu'il y a besoin de tant de réponses sociales et collectives aux aspirations des populations (énergie, eau, écologie, santé, éducation...).

Deux facteurs qui vont sans aucun doute contribuer à peser sur les comptes publics alors que dans le même temps le gouvernement ne compte pas revenir sur les divers allègements, exonérations, suppressions d'impôts et de cotisation des entreprises et du capital. Bref, tous les ferments d'un accroissement du déficit dont ne manqueront pas de s'emparer les plus libéraux : de la droite extrême à Renaissance en passant par le MEDEF toujours à l'affût en ce domaine ; et cela au moment même où Bercy annonce un tour de vis budgétaire. Une sorte de quadrature du cercle sur laquelle jusqu'à ce jour beaucoup se sont cassé les dents... Car dans les faits, comment pérenniser des augmentations de salaires sans créations d'emplois permettant d'élever le niveau de la croissance ?

Enfin, ce qui domine dans cette loi pouvoir d'achat, c'est la poursuite de la pratique du chèque-cadeau. Plutôt que de réduire le taux de TVA sur les énergies (carburants, électricité, gaz) et certains produits de première nécessité, le gouvernement persiste dans sa pratique de distribution de chèques aux plus déshérités et de remises commerciales. Une démarche inspirée des plus purs théoriciens néolibéraux prônant la reproduction de la forme crédit d'impôt (l'impôt négatif), ce qui a, de leur point de vue, le double avantage de ne pas devoir s'inscrire dans la

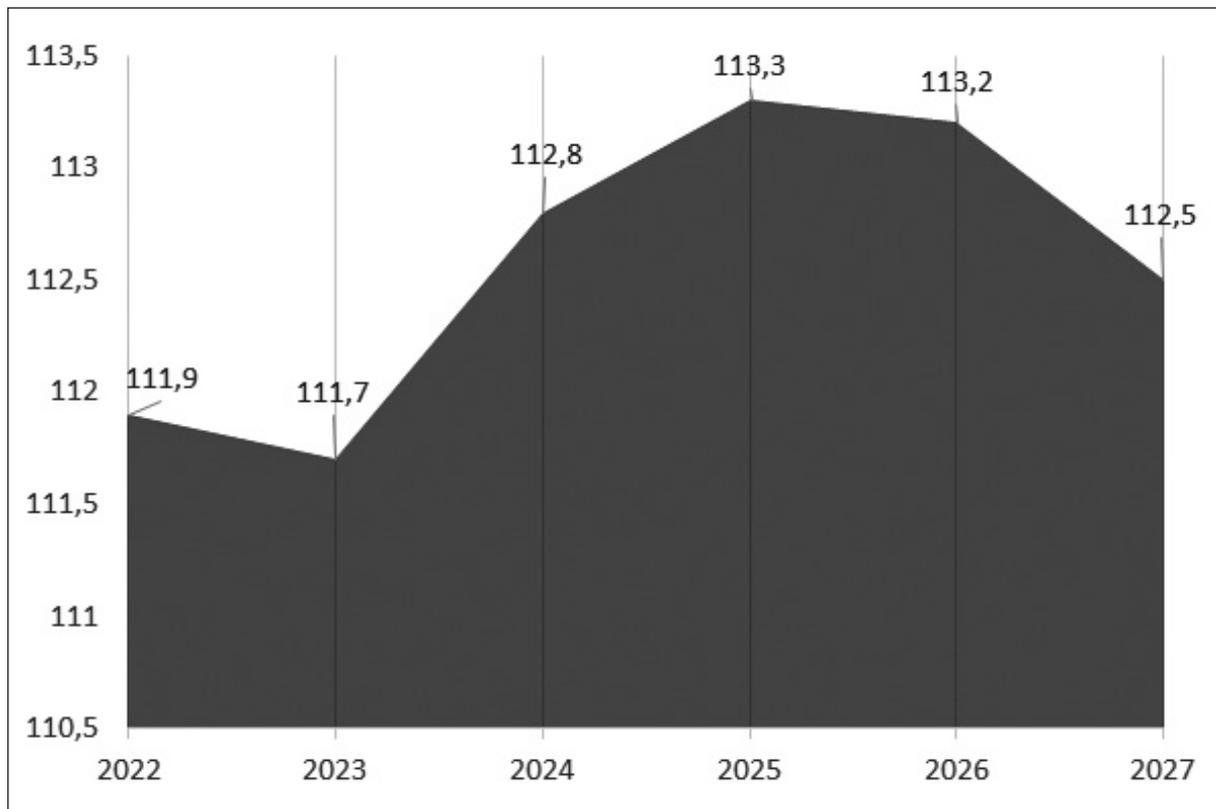
rée et de ne pas recourir à des hausses de prélèvements sur les revenus du capital (actionnaires et autres spéculateurs – fonds de pension, fonds d’investissements) et aussi sur les entreprises. Voilà ainsi dressé le cadre dans lequel va se construire le budget 2023.

Un budget 2023 corseté sur fond de grandes incertitudes

L’*alpha* et l’*oméga* des règles budgétaires pour 2023 sont :
 – Contenir dans des limites drastiques la hausse de la dépense publique : +0,6 % hors inflation, par an sur les cinq prochaines années pour les dépenses de l’État et celles des collectivités locales. Soit le « niveau le plus faible jamais connu depuis vingt ans », martèle Bercy. Dans les faits, les dépenses de l’État devraient être limitées à +0,4 %, celles des collectivités locales à +0,5 %. Seules les dépenses sociales devraient connaître un petit plus. On se rappellera les prévisions envoyées à Bruxelles en 2021, qui affichaient alors une hausse des dépenses publiques limitées à +0,7 % par an. Comme quoi il est toujours possible de faire mieux ! Au final, l’objectif de Bercy est de ramener le déficit budgétaire sous la barre de 3 % du PIB en 2027 « quoi qu’il arrive ». Et l’endettement commencerait à refluer à compter de 2025, par ailleurs année d’un pic à 113,3 %. La dette devrait s’élever à 112,5 % du PIB à la fin du quinquennat en 2027, contre 111,9 % en 2022.
 – Continuer à faire croire qu’on s’occupe du pouvoir d’achat en supprimant des contributions fiscales absolument nécessaires à la vie et à l’autonomie de certains missions et

services publics comme par exemple avec la suppression de la taxe audiovisuelle finançant l’audiovisuel public.
 – Poursuivre la politique de cadeaux aux entreprises. Pour le coup, le « quoi qu’il en coûte » continue ! Ainsi c’est 15 milliards de cadeaux qui seront faits aux entreprises en supprimant la CVAE (contribution sur la valeur ajoutée des entreprises), c’est-à-dire d’une des deux contributions qui avaient remplacé la taxe professionnelle. La CVAE, c’est un produit de 15,2 milliards en 2019, de 15 milliards en 2020 et de 9,7 milliards en 2021 alors même que le gouvernement avait déjà baissé son produit de 8 milliards.
 Dans la gêne il n’y a pas de plaisir, c’est bien connu, et il n’y a surtout pas de honte. N’est-ce pas au prétexte de ne pas trop peser sur la dépense que le gouvernement a fait revoter en douce contre la décision des députés d’affecter une enveloppe de 500 millions d’euros à l’indexation des retraites sur le niveau de l’inflation ?
 Cet ensemble de mesures est envisagé au motif de montrer patte blanche à l’Europe dans les prochains jours et d’apparaître ainsi comme le bon élève au regard des marchés financiers. C’est oublier bien vite le contexte politique général qui au plan national se trouve très instable, avec des luttes qui se développent, et qui s’échauffe au niveau international avec un ralentissement de l’activité aux États-Unis, un marché chinois qui se replie, des risques sur l’approvisionnement en gaz russe et en céréales, et surtout avec une récession qui se profile dans le monde, en France et en Europe. Bref un contexte macro-économique pas des plus favorables ! En France, le taux de croissance du second trimestre est de 0,5 % alors qu’il était de -0,2 % au premier

Dette publique au sens de Maastricht (en pourcentage du PIB)



Source : gouvernement.

trimestre. De quoi rendre plus que prudents les prévisionnistes qui nous annoncent pourtant une croissance positive cette année ?

En effet, visiblement tout cela n'a pas de quoi entamer l'optimisme des locataires de Bercy qui, en l'occurrence, ne semblent pas loin de se transformer en des prédicateurs du plus mauvais augure.

Ainsi, tout en prenant soin d'annoncer un ralentissement de la croissance, Bercy prévoit une croissance de 2,5 % en 2022, de 1,4 % en 2023 et envisage une remontée à 1,8 % en 2027. Que se sera-t-il passé entre 2023 et 2027, on ne le saura pas. Nos fins limiers de la statistique n'ont pas poussé leurs calculs jusque-là. En fait, ce sont des temps très durs qui s'annoncent derrière ce rideau de chiffres, avec de nouvelles souffrances infligées au peuple. Une situation qui exige, pour en sortir et la dépasser de manière réussie, de toutes autres réponses que celles qu'on nous distille depuis des décennies.

Toujours est-il pour l'instant que, pour Bruno Le Maire, ce retour à 1,8 % de croissance sera rendu possible grâce à l'excellence de la politique gouvernementale. C'est : « grâce aux réformes économiques portées par notre majorité », et de citer la réforme des retraites, la baisse des impôts de production, les réformes de l'éducation et de la formation professionnelle ou encore la poursuite de la transformation de l'assurance-chômage et le déploiement du plan d'investissements 2030. Bref, que du bonheur en perspective ! Et tout cela sur fond d'un retour au plein-emploi. Le ministre de l'Économie nous annonce en effet que les mesures de son gouvernement en faveur de « la valorisation du travail » devraient permettre d'atteindre le plein-emploi en 2027. Un taux de chômage de 5 % en fin de quinquennat

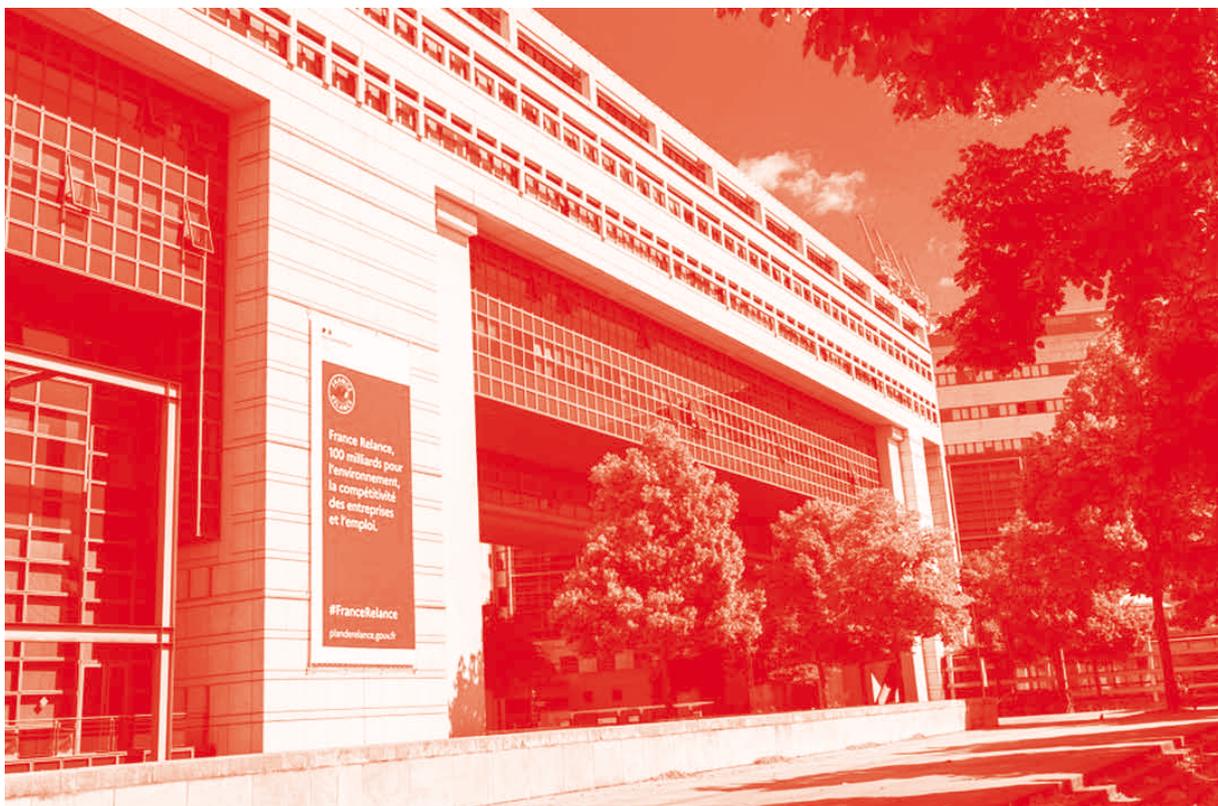
est inscrit noir sur blanc dans le document pour Bruxelles. « Cela n'a jamais été fait en plus d'un demi-siècle », rappelle le ministre.

L'heure est à une politique budgétaire totalement renouvelée.

Faire face au défi d'une rupture radicale, à la racine, avec un enfoncement toujours plus profond dans une crise globale dont chaque jour plus de femmes et d'hommes font les frais, suppose une transformation profonde de nos institutions, comme le soulignait le précédent numéro de la revue *Économie & Politique*. Et parmi ces institutions il y a toutes celles qui touchent à la politique budgétaire du pays. Pour cela trois leviers doivent être activés :

- Donner des pouvoirs d'intervention et de décision aux salariés des administrations financières et des organismes bancaires et financiers. Des pouvoirs nouveaux qui doivent se combiner avec des droits d'initiative, de contrôle et d'action des populations ; qu'elles soient salariées des entreprises ou citoyens.ennes des collectivités publiques, de la commune à l'État.

- Engager une révolution fiscale qui favorise les revenus du travail et pénalise et dissuade les revenus de la rente, – du capital et de la fortune. Cela concerne en premier lieu la fiscalité des entreprises, du capital et de la fortune sans omettre une réforme de l'impôt sur le revenu et une restructuration de l'ensemble des prélèvements fiscaux (fiscalité directe ou indirecte, prélèvements locaux et nationaux). Engager une nouvelle politique du crédit qui, de la BCE aux banques de dépôts, favorise les investissements et les financements développant les capacités humaines, et l'écologie pour de nouvelles productions, et des services publics au service de l'émancipation de toute la population.



IV. Alerte sur les budgets régionaux

Muriel Ternant,
conseillère régionale de
Bourgogne-Franche-Comté

Échelon particulièrement stratégique de l'action publique, les régions prennent de plein fouet la conjonction des crises économique, sociale, sanitaire, écologique, politique. Ces réalités nous confrontent à l'urgence de développer la liaison entre luttes pour les services publics et audace dans les propositions des élus.

Moins prégnantes que les départements ou les communes dans la dépense publique, moins nombreuses et plus éloignées des citoyennes et citoyens que ces deux autres échelons, les régions n'en assurent pas moins des services publics essentiels. Elles sont propriétaires des lycées publics et assurent leur fonctionnement. Elles interviennent aussi dans les plans régionaux en matière d'enseignement supérieur et de recherche. Elles organisent et financent le TER, les cars interurbains, et le transport scolaire. Elles sont devenues responsables du service public de l'orientation professionnelle et assurent une offre de formation professionnelle. Elles jouent aussi un rôle très important en matière d'emploi.

Aussi la nouvelle conjoncture économique résultant de l'inflation des prix, de la hausse des taux d'intérêt des banques, et de la fin du « quoi qu'il en coûte », fait peser un risque sérieux sur les conditions d'enseignement et d'études dans les lycées, sur le développement du transport ferroviaire, sur l'accès aux mobilités et à la formation professionnelle.

Une situation de fragilité financière

La Présidente de la région Bourgogne-Franche-Comté Marie-Guite Dufay estime ainsi que l'effet cumulé de l'inflation, de la baisse des recettes, et de la hausse des taux d'intérêt, représente aujourd'hui plus de 50 millions d'euros de dépenses supplémentaires sur le budget régional de 1,7 milliard d'euros. C'est plus que la dotation de fonctionnement allouée à l'ensemble des lycées publics et établissements d'enseignement agricole.

Les régions abordent en effet la nouvelle conjoncture dans une situation de fragilité liée à la crise sanitaire qui les a particulièrement exposées.

Leurs recettes sont en effet principalement indexées sur la TVA, elle-même corrélée à l'activité économique. La perte de recettes liée à la crise sanitaire est évaluée à environ 1,3 milliard d'euros en 2020. 2021 ne permet pas le rattrapage puisque les recettes sont encore en recul de 602 millions d'euros par rapport à 2019 (données : *Chiffres clés des régions*).

Cheffes de file du développement économique et de la transition énergétique, les régions ont engagé des plans de relance pour soutenir les acteurs économiques locaux face aux conséquences du ralentissement économique lié aux

périodes de confinement et engager des transitions écologiques, numériques, énergétiques. Le parc immobilier vieillissant des lycées publics dont elles ont la charge, comme l'exploitation des lignes de desserte fine du territoire, ont par ailleurs généré des besoins d'investissement importants.

Ces plans d'investissement et de relance, étalés sur plusieurs années, ont donc été appuyés par un recours accru à l'emprunt, alors facilité par des taux d'intérêts très bas. La dette des régions s'élève ainsi à 30,5 milliard d'euros en 2021, contre 28 milliards d'euros en 2020 et 27,7 milliards d'euros en 2019, portant les frais financiers à 570 millions d'euros.

À l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté, l'encours de la dette s'élève au 31 décembre 2021 à près de 1,1 milliard d'euros, occasionnant un coût annuel de 8,8 millions d'euros, ce qui correspond à un taux d'intérêt moyen de 0,90 %.

Ainsi, avec la moitié de la dette en taux variable et la dette à renouveler au moins pour le quart chaque année, une augmentation des taux d'intérêt de 1 % occasionnerait une dépense supplémentaire d'au moins 7,5 millions d'euros. À plus 2 %, ce sont 15 millions d'euros supplémentaires prélevés sur le budget régional, soit peu ou prou l'équivalent de toute la politique de soutien aux acteurs culturels.

À cette pression financière, s'ajoutent les effets de la forte inflation occasionnant des dépenses supplémentaires de fonctionnement des lycées (énergie, restauration scolaire et hébergement) et des transports en commun, se chiffrant en dizaine de millions d'euros.

Ces dépenses supplémentaires ne sont pas compensées par une augmentation des recettes, principalement assises sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE), et des dotations de compensation de l'État qui tendent à baisser chaque année. L'autonomie fiscale des régions ne repose que sur une fraction de la TICPE dite Grenelle, et sur l'immatriculation des véhicules, représentant en Bourgogne-Franche-Comté 140 millions d'euros déjà plafonnés par l'application du taux maximal.

Ainsi, si la fiscalité régionale est dynamique en période de croissance, elle constitue un puissant levier de freinage de la dépense publique face à la récession.

Le carcan de l'orthodoxie financière

Mais surtout, le recours accru aux marchés financiers pour les besoins de trésorerie et de financement à long terme introduit le pilotage du budget régional par des critères de gestion très stricts censés garantir la solvabilité de la collectivité telle qu'elle est évaluée par l'agence Moody's. Ainsi, la trajectoire financière doit respecter la maîtrise des dépenses de fonctionnement (rémunérations, fournitures, consommations courantes, petit entretien, charges des organismes extérieurs, frais financiers), un niveau minimum d'épargne brute, c'est-à-dire des dépenses de fonctionnement inférieures aux recettes de fonctionnement, et une limitation de la dette mesurée en années de désendettement.

À cela s'ajoute la règle imposée aux collectivités locales d'équilibrer leur budget en fonctionnement, si bien que l'emprunt ne peut que financer l'investissement (constructions ou aménagements de bâtiments, travaux d'infrastructure, grosses réparations, remboursement des emprunts en capital).

Avec de tels critères, les surcoûts liés à l'inflation et au relèvement des taux d'intérêt devront être compensés par une augmentation des tarifs des services publics (TER, cars interurbains, restauration scolaire et hébergement comme cela vient d'être fait en Normandie et en Bourgogne-Franche-Comté) et/ou une diminution des services rendus, ou encore la fin de politiques volontaristes comme en Auvergne-Rhône-Alpes où Laurent Wauquiez a amputé le budget culturel de 4 millions d'euros, voire même des plans de réduction de l'emploi public à la faveur des nombreux départs en retraite attendus, notamment dans les lycées.

Tous les exécutifs régionaux, de droite comme de gauche, vont donc être amenés dans les semaines qui viennent à faire des choix de gestion immédiats, qui se confronteront aux capacités de mobilisations pour la défense et le développement du service public, et pour des politiques tarifaires avantageuses. C'est ainsi qu'en Bourgogne-Franche-Comté, l'hypothèse de fermeture d'un petit lycée professionnel en Saône-et-Loire a dû être écartée face à la résistance immédiate des élus locaux, alors que l'augmentation de 5 % des tarifs de restauration et d'hébergement scolaires ne semble pas à cette heure provoquer de réaction de la part des communautés éducatives. Il faut dire que la décision a été prise, en dépit de l'opposition des élus communistes, au début des vacances d'été le vendredi 8 juillet lors d'une commission permanente non ouverte au public. Pourtant, l'association Régions de France n'alerte pas sur la situation, comme a su le faire l'association des Maires de France au sujet des communes. Après une rencontre des Présidents de Région avec la Première ministre et une partie de son gouvernement le 20 juillet, elle s'exprimait prudemment en ces termes : « Agir ensemble, nous le voulons, mais il faut que nous puissions le faire budgétairement et juridiquement. »

Il devient donc urgent de construire des propositions politiques de financement des services publics dont les régions ont la charge ainsi que les batailles politiques pour les porter. Avec 62 conseillers régionaux présents dans 10 régions métropolitaines et 5 majorités de gauche, le Parti communiste est en capacité de faire entendre une voix originale. Cela pourrait commencer par une attention portée à la structure de la dette des régions et l'exigence de limiter le recours aux emprunts obligataires en privilégiant les banques publiques, en particulier la banque des territoires, sur laquelle il s'agit d'exercer une pression particulière pour qu'elle s'engage sur les projets d'investissement les

plus lourds et de long terme, et la banque européenne d'investissement.

En Bourgogne-Franche-Comté, le recours aux marchés financiers ne date que de 2020 et représente fin 2021 245 millions d'euros de titres de dette à moyen terme, soit 23 % de l'encours total de la dette alors que la Caisse des dépôts et consignations n'en détient que 13 %. Le premier prêteur est la Banque européenne d'Investissement avec 34 % de la dette régionale.

De manière plus structurelle, il y a à sortir de l'actuelle différenciation entre dépenses de fonctionnement et dépenses d'investissement, conçue comme un instrument de limitation de l'emploi public et des dépenses humaines, dont les limites se révèlent aujourd'hui au grand jour avec la raréfaction des services publics en milieu rural et toutes les conséquences politiques de la fracturation de la société qu'elle induit, ou les pénuries de main-d'œuvre qualifiée pour répondre aux besoins d'emploi actuels.

Cela pourrait commencer par faire rentrer les dépenses de formation professionnelle et initiale dans les dépenses d'investissement, ouvrant droit à de l'emprunt de long terme. Cela est d'autant plus d'actualité que France compétences, l'instance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage née de la loi « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » en 2018 pour mutualiser et affecter les fonds de formation issus de la cotisation formation et apprentissage des entreprises à un secteur totalement libéralisé, accusait fin 2021 un déficit de 3,2 milliards d'euros. La définition d'investissements prioritaires de formation pourrait être la mission de conférences régionales permanentes pour l'emploi, la formation et la transformation productive et écologique. Sous l'impulsion des élus communistes, une telle conférence, appelée conférence sociale régionale, a vu le jour en Bourgogne-Franche-Comté. Elle réunit les organisations patronales, les organisations syndicales de salariés, le CESER (comité économique, social, environnemental régional), et le CREFOP (comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle), la région et l'État, et s'est déjà réunie à deux reprises, avec comme première tâche de construire des conditions sociales et écologiques aux aides régionales directes accordées aux entreprises. Lieu d'échange et de confrontation, investie par l'ensemble des acteurs, elle doit encore bénéficier de moyens dédiés pour devenir véritablement opérationnelle. Les arbitrages politiques par la région y sont décisifs.

Les projets de formation élaborés par ces conférences qui ne donneraient pas lieu à un financement par les banques institutionnelles (banque des territoires, banque européenne d'investissement BEI) pourraient être financés par un nouveau fonds, national et, dans son principe, européen, qui ne serait pas soumis à la même orthodoxie financière que la BEI et qui pourrait se refinancer à des conditions privilégiées auprès de la Banque centrale européenne, jusqu'à pouvoir prêter à taux très bas, voire négatifs.

La très grave crise qui menace les économies européennes va placer les gouvernements et les institutions au cœur de leurs contradictions, et ouvrir des brèches pour une intervention offensive des communistes et de leurs élus. Avec leurs compétences en économie, en formation professionnelle et en orientation, en transition énergétique, en transports, en aménagement du territoire, les régions sont des collectivités plongées au cœur des grands enjeux de la période. Le moment est donc particulièrement adapté pour initier un travail d'élaboration de propositions et d'actions des élus communistes régionaux.

V. Déclaration de la CGT au Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, 14 juin 2022

Madame la Ministre,

La CGT salue votre participation à la première séance du CNESER suivant votre nomination au ministère. Nous sommes ouverts au dialogue et prêts à vous rencontrer.

La situation générale de l'enseignement supérieur et de la recherche est inquiétante. Les politiques mises en œuvre ont tourné le dos au projet essentiel pour l'avenir de notre pays, d'un enseignement supérieur démocratisé, accessible à tous et de qualité.

Sous le quinquennat précédent, les politiques engagées n'ont eu de cesse de fragiliser toujours plus les grands organismes publics de recherche, les universités et les étudiant. es.

Nous avons notamment assisté

- À une mise en concurrence des établissements, des personnels et des étudiant. es.
- À une accentuation des regroupements d'établissements avec le renforcement d'un enseignement supérieur à plusieurs vitesses.
- À l'organisation d'une pénurie dans l'enseignement supérieur public abandonné sans moyen de locaux, de postes, de fonctionnement de base pour faire face à l'afflux d'étudiant. es.
- À un renforcement de la sélection dès l'entrée dans le supérieur *via* une orientation imposée par l'algorithme Parcoursup avec un tri massif, puis un goulot d'étranglement à l'entrée du master.
- Au défaut de la réforme des bourses pourtant promises, mais à une réduction des APL.
- À des hausses drastiques des frais d'inscription pour les étudiant. es étrangers et dans les écoles d'ingénieurs publiques.
- À une professionnalisation à outrance, adéquationniste et ne répondant pas aux besoins à long terme des diplômés comme des entreprises.

En revanche, dans le même temps c'est le tapis rouge qui a été déroulé pour l'enseignement privé par l'intégration d'établissements privés dans les regroupements d'universités et les établissements expérimentaux, par la dispersion à tout-va des grades universitaires et par le financement indirect par l'apprentissage et les bourses.

Le long épisode de la crise sanitaire aura été marqué pour les universités par un abandon de la communauté scientifique et des étudiant. es et par une gestion catastrophique.

Dans les établissements laissés livrés à eux-mêmes, se sont généralisées des conditions de travail et d'études dégradées engendrant une souffrance accrue au travail pour tous les personnels, une augmentation inédite de la précarité étudiante, s'accompagnant d'une explosion de la détresse psychologique et d'un abandon des études.

Pour la CGT, il est temps de mettre un terme à cette entreprise de destruction du service public de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Il est nécessaire de se réapproprié la feuille de route de la StrANES concernant l'objectif de mener *a minima* 60 % d'une même classe d'âge à l'obtention d'une licence. Cela suppose de donner des moyens renforcés à l'éducation, de construire de nouvelles universités et de lâcher la boussole du classement de Shangai pour assurer l'accès du plus grand nombre de jeunes à l'enseignement supérieur, pour leur garantir les meilleures conditions d'études et d'épanouissement. Le pays a besoin d'elles et d'eux. L'université aurait dû être une priorité des plans de relance, pas à travers un PIA 4 renforçant le schéma contestable actuel, qui arrose là où c'est déjà mouillé et qui met l'Enseignement supérieur et la recherche au service du court terme et des exigences de rentabilité financière du monde économique. Il est temps que les dépenses nationales pour l'enseignement supérieur atteignent immédiatement les 2 % du PIB et 3 % dans les années à venir.

Quant à l'effort global de recherche, notre pays n'est pas du tout au niveau des pays économiquement comparables, ce qu'a bien analysé le Conseil économique, social et environnemental à l'occasion des avis qu'il a produits sur la LPR et dans ses rapports annuels de *l'État de la France*. Quand l'Allemagne consacre 3,17 % de son PIB à la recherche, la France affiche quant à elle péniblement 2,2 %. Le secteur de la recherche publique manque de moyens et souffre d'une précarité endémique, avec 0,8 % du PIB consacré à la recherche publique. Les EPST, Universités, EPIC sont confrontés à des budgets propres extrêmement insuffisants, à des réductions drastiques d'effectifs et à la mise en place de financements précaires à travers les AAP de plus en plus orientés sur des projets de court terme.

Quant aux entreprises de notre pays, leur investissement en propre dans la recherche, hors aides publiques, stagne à 1,1 % depuis plus d'une décennie. Accaparé et largement détourné par certains grands groupes pour l'accroissement

de leurs marges, le généreux CIR à plus de 7 milliards n'a pas engendré les efforts et les productions que la nation était en droit d'attendre. À l'exemple de Sanofi qui n'a pas été capable de proposer un vaccin contre la Covid, plusieurs grands groupes industriels réduisent leurs capacités de recherche et de production tout en bénéficiant de l'aide de l'État. Même les aides économiques massives durant la crise de la Covid n'ont pas empêché plusieurs entreprises d'engager des restructurations et des PSE. Certains grands groupes parmi lesquels Michelin, Nokia, Renault, IBM, General Electric taillent dans leurs effectifs de recherche et d'ingénierie compromettant clairement l'avenir industriel de notre pays déjà bien mis à mal dans ce domaine.

Ni la Loi programmation de la recherche votée à la sauvette en pleine période de pandémie fin 2020, ni les plans de relance proposés pour sortir de la crise sanitaire ne sont venus rectifier des orientations qui mènent à ce constat. Pire, les choix qui les sous-tendent ne font qu'accentuer la dérive engagée depuis deux décennies.

Sur le financement comme sur l'emploi et la recherche partenariale, on est très loin du compte !

Pour répondre à ce contexte alarmant, la CGT avance 4 axes

1. Créer et développer les conditions pour une R & D publique ambitieuse. La recherche fondamentale doit bénéficier de personnels sous statut et de moyens récurrents. Les enjeux du futur ne peuvent être relevés par le pays sans une recherche publique ambitieuse permettant de faire progresser le front des connaissances dans tous les domaines. Pour répondre aux besoins de la société et permettre un essor industriel et un développement de l'emploi dans notre pays, la CGT considère qu'il faut accroître substantiellement les moyens de la recherche en amont, sans laquelle toute velléité de R & D ou d'innovation est vaine.

2. Proposer des conditions de transfert « Recherche publique-monde économique » profitables à toutes les parties en s'appuyant notamment sur les EPIC recherche afin que la France puisse transformer au mieux ses avancées scientifiques en applications industrielles et économiques.

3. Mettre en œuvre des mécanismes capables de booster l'investissement du secteur privé dans la R & D. Il ne peut en effet y avoir d'économie durable sans un effort conséquent de dépenses des entreprises dans la recherche.

4. Permettre un accès plus important de la société à la connaissance. Ce qui pose la question de la démocratisation des savoirs et des choix en ce qui concerne la recherche et l'innovation. Plus que jamais notre pays a besoin d'une démocratie sociale effective.

La paupérisation de nos services publics et la crise des recrutements est directement le résultat des politiques *low cost*, de négation de la qualification et de déclassé salarial: la 7^e puissance mondiale n'a plus assez d'enseignants, de chercheurs, de médecins, d'infirmiers, d'ingénieurs... La France est confrontée à un problème majeur dans son système de santé. Les urgences des hôpitaux craquent, les personnels et leurs organisations syndicales ont maintes fois tiré le signal d'alarme. La situation est gravissime. En dépit des discours et des promesses, les moyens pour former les personnels de santé font défaut.

Pour la CGT, il est urgent de réorienter le pays sur d'autres voies pour répondre aux besoins des populations et aux défis qui sont les nôtres. C'est à cela que nous entendons ici et ailleurs travailler. Vous avez précisé que vous ne disposez pas de baguette magique, mais vous le savez, il appartient au gouvernement de faire les choix politiques de financement et de consolidation du service public d'enseignement supérieur et de recherche sans lequel il nous sera impossible de relever les défis.

Pour conclure sur le CNESER

La CGT présente dans la diversité des collèges de cette instance, impliquée sur l'ensemble des problématiques examinées, exprime à l'occasion de votre prise de mandat, Madame la Ministre, le souhait d'un CNESER utile et efficace, consulté et respecté. Cela signifie que les avis notamment unanimes soient parfois suivis par le ministère.

Il est peut-être utile de rappeler que les missions du CNESER concernent à la fois l'Enseignement supérieur et la Recherche. Si les contours du CNESER ont changé depuis 2015, ses missions ont été élargies et de nouveaux collèges y ont fait leur entrée, force est de constater qu'un rééquilibrage est nécessaire pour que plus de temps soit consacré dans cette instance aux orientations de la recherche, aux moyens et aux orientations des organismes de recherche, à l'exemple des EPIC.

Sigles :

AAP : Aides appels à projets

APL : Aide personnalisée au logement

CIR : Crédit impôt recherche

EPIC : Etablissement public à caractère industriel et commercial

EPST : Etablissement public à caractère scientifique et technologique

LPR : Loi de programmation de la recherche

PIA : programme d'investissement d'avenir

PSE : Plan de sauvegarde de l'emploi

StraNES : Stratégie nationale de l'Enseignement supérieur

